

# DOSSIER DE CANDITATURE

---

PÉRIODE – SEPTEMBRE 2023 – AVRIL 2024



## RÉSIDENCE ARTISTIQUE

**Maison du Parc national et de la vallée**  
**24 place Saint-Clément – 65120 Luz-Saint-Sauveur**  
**Tél 05.62.92.38.38 – [www.maisondelavallee.org](http://www.maisondelavallee.org)**



# Présentation de la Maison du Parc national et de la vallée

Atypique et surprenant lieu où la liberté se veut loi, où la création artistique est philosophie, où nature et culture s'accordent à merveille la maison du Parc national et de la vallée est une structure au service de tous et du développement local.

Depuis plus de 35 ans la Maison du Parc national et de la vallée s'est développée avec et pour ses usagers et affiche fièrement son identité culturelle : on y partage aujourd'hui à l'ombre de ses voûtes ou dans la salle de spectacle de belles découvertes et des moments conviviaux.

La salle de spectacle et de cinéma est le cœur de vie de la Maison. Sa très belle charpente et ses murs de pierre en font un lieu intimiste chargé de belles émotions.

Aux côtés du spectacle vivant et du cinéma, se sont développés des espaces de partage : la médiathèque, la cyber-base et la salle d'exposition.

Plaisir de lire, plaisir de voir et de recevoir, plaisir de découvrir, accueil d'artistes en résidence... Un long chemin militant et persévérant pour dire qu'au final c'est bien au travers de la culture que chacun d'entre nous peut se nourrir et s'accomplir et que c'est un axe essentiel pour un territoire.

## ➤ Les espaces de résidences

### La salle de spectacle

Superficie : CF fiche technique

Salle avec gradin (150 places) et grill technique

Dimension de l'espace de jeu possible : 8 m d'ouverture x 6 m de profondeur

Accès direct aux loges



### La salle de réunion

Superficie : 40 m<sup>2</sup>

### Le logement

Appartement comprenant en rez-de-chaussée une pièce à vivre, une cuisine entièrement équipée, un jardin attenant à la salle de spectacle, à l'étage, une première chambre avec un lit double (140x190), une seconde chambre avec deux lits simples, une salle d'eau, et des toilettes séparés. La capacité maximale d'accueil de l'appartement est de 6 couchages (canapé-convertible deux places).

Le linge de maison est fourni.

## ➤ Les modalités d'accueil en résidence

La Maison du Parc national et de la vallée sélectionne sur dossier des compagnies pour des temps de résidences artistiques allant d'une à trois semaines non consécutives (soumis au nombre de demandes et aux disponibilités), toutes disciplines confondues.

### La sélection des compagnies résulte d'une pluralité de critères :

- La qualité artistique et la dynamique professionnelle d'inscription dans le champ du spectacle vivant ;
- L'intégration du projet dans le cadre de la saison d'accueil (âge concerné, discipline...) ;
- La pertinence et les motivations de la compagnie accueillie.

La Maison du Parc national et de la vallée accueille les équipes artistiques quel que soit leur horizon géographique.

## ➤ Choix entre deux résidences

La saison de résidence va du 4 septembre 2023 au 26 avril 2024. Les temps mis à disposition des compagnies sont soumis aux contraintes temporelles des différents projets et partenariats de la Maison du Parc national et de la vallée. Ainsi les périodes de résidences sont plus restreintes pendant les vacances scolaires, toutes zones confondues. (Pas de résidences sur les deux semaines de vacances de Noël et les quatre semaines de vacances d'hiver).

### > LA RÉSIDENCE AUTONOME

Les projets accueillis pourront bénéficier de l'accès à un lieu équipé et de la mise à disposition du logement.

### > LA RÉSIDENCE ACCOMPAGNÉE

Les projets accueillis pourront bénéficier en plus d'un lieu équipé, d'un accompagnement technique.

Le logement sera mis à disposition avec une prise en charge des repas du midi.

## ➤ Les modalités pratiques d'accueil

- Une convention de résidence est signée entre la compagnie accueillie et la Maison du Parc national et de la vallée ( Salle de spectacle, appartement, besoins techniques...)
- Une remise des clés du logement est faite lors de l'accueil de la compagnie accueillie ;
- La résidence s'accompagne d'un accès possible au centre culturel (médiathèque, cinéma, cyber-base, salle d'exposition)
- Utilisation de la salle de spectacle du lundi au vendredi de 9h à 19h. Le plateau doit être libéré aux jours et horaires précisés sur la convention : séance de cinéma, cours de théâtre ...
- Un appartement est mis à disposition (6 couchages maximum)
- L'accueil en résidence se fait du lundi à partir de 9h au vendredi 19h (plus tard s'il y a sortie de résidence)
- Une participation au montage et démontage ainsi qu'un entretien des lieux (appartement + salle de travail) sont demandés aux compagnies accueillies en résidence

## ➤ Les modalités d'accompagnement

L'équipe de la Maison du Parc national et de la vallée peut participer à l'accompagnement des compagnies accueillies (sur demande) :

- La directrice artistique Madame Mélia BANNERMAN, comédienne et metteur en scène peut se rendre disponible sur un temps de travail pour un regard extérieur, un temps d'échange et de réflexion ; selon des possibilités à convenir lors de la rédaction de la convention.
- Le régisseur de la Maison du Parc national et de la vallée peut être présent sur des temps choisis et convenus préalablement lors des résidences : montage et démontage, conseil en cours de résidence.

La Maison du Parc national et de la vallée met par ailleurs à disposition son parc de matériel technique, dans la mesure

de sa disponibilité (pour plus de précisions sur le matériel, nous consulter).

### ➤ **Votre structure**

#### **Vos coordonnées :**

Nom de la compagnie / association, année de création : .....

.....

Nom de la structure juridique si elle est différente du nom de la compagnie ou de

l'association : .....

.....

Nom et fonction du responsable légal : .....

Adresse du siège social : .....

Adresse postale (si elle est différente) : .....

N° Siret : .....

Code APE : .....

Licence(s) d'entrepreneur de spectacle : .....

Nom et fonction de la personne à contacter : .....

Nom du référent technique sur le projet : .....

Email : .....Tél : .....

Site internet ou autres (Réseaux sociaux, blogs...) : .....

.....

Projets passés (en dehors de celui pour lequel vous sollicitez une résidence) :

- Titres : .....

.....

- Âges concernés : .....

- Années de création des précédents spectacles : .....

### ➤ **Votre projet de résidence**

Titre de la création (même provisoire) : .....

.....

Discipline(s) artistique(s) : .....

.....

Présentation synthétique du projet : .....

.....



Vos besoins techniques au regard de notre parc matériel (en annexe fiche du parc technique) : .....

.....

.....

.....

.....

Souhaitez-vous bénéficier du logement :

Non

Oui : précisez pour combien de personnes : .....

*La Maison du Parc national et de la vallée dispose d'un appartement pouvant accueillir 6 personnes maximum (voir description page 2).*

### ➤ **Les actions auprès des différents publics**

Il s'agit pour une compagnie accueillie de permettre l'accès des publics à son univers de création et de contribuer au travail d'éducation artistique mené par La Maison du Parc national et de la vallée.

- **Sortie de résidence**

**Ce rendez-vous est basé sur un extrait plus ou moins long du spectacle (20 mins minimum). Il s'agit pour l'équipe artistique de montrer au public une étape de travail, suivi d'un échange (verre de vin offert) entre le public et l'équipe de création.**

**SOUHAITEZ VOUS PROPOSER UNE SORTIE DE RÉSDIENCE ?**

Oui

Non

- **Médiations culturelles / ateliers pédagogiques**

**Les artistes, aidés par l'équipe de La Maison du Parc national et de la vallée, sont invités à animer des rencontres en temps scolaire et/ ou hors temps scolaire.**

**SOUHIAIEZ VOUS RENCONTRER UN PUBLIC SCOLAIRE ?**

Oui

Non

**À ces deux temps peuvent s'ajouter d'autres propositions qui sont à construire avec la Maison du Parc national et de la vallée (ateliers de pratique, lectures publiques...).**

## ➤ La constitution du dossier

- **Pièces à fournir**

1. Le présent dossier d'appel à projet renseigné,
2. Le dossier (même provisoire) de présentation du projet,
3. La fiche technique du projet ou premiers éléments techniques,
4. Tout autre document que vous jugerez intéressant de joindre à votre candidature (visuels, vidéos...),

> Calendrier de dépôt (pour la période de septembre 2023 à avril 2024)

Date butoir le 1<sup>er</sup> avril 2023

Réponse autour du 15 avril 2023

Merci de nous faire parvenir :

**Un dossier papier**

à La Maison du Parc national et de la vallée – 24 place Saint-Clément – 65120 Luz-Saint-Sauveur  
ET / OU

**Un dossier numérique**

à **marie.lay@luz.org**

**Pour tout renseignement complémentaire**

Marie Lay – chargée de production

05 62 92 38 32

marie.lay@luz.org

